**Année scolaire 2024/2025**

**DOSSIER DE CANDIDATURE**

 **Thématique « savoir-être du cybercollégien »**





Commune :

Établissement :

À retourner, pour le 7 mai 2024 au plus tard, dûment renseigné et signé, **par mail et sous format PDF modifiable** (sauf la dernière page avec la signature du chef d’établissement et le cachet de l’établissement qui devra être scannée) à :

Caroline BOUTOILLE, Direction de la jeunesse et des collèges

Pôle actions éducatives : **cboutoille@somme.fr**





* **Nom que vous avez choisi pour votre projet :**
* **Présentation de l’établissement :**

Adresse :

Nom du chef d’établissement :

* **Référent du projet au sein de l’établissement**

Nom :

Prénom :

Fonction :

Coordonnées électroniques :

Coordonnées téléphoniques :

* **Période de préférence pour le déroulement de l'atelier :**

Rappel du format de l’atelier (hors temps de concertation avec les équipes pédagogiques) : Spectacle (2 représentations élèves pour 3 classes maximum par représentation) + atelier de pratique théâtrale (12h) **à programmer avec l’association partenaire sur deux journées consécutives** + représentation du spectacle écrit par les élèves, soit **15h.**

* **Nombre d’élèves :**
* **Public cible :**

**→** Pour quel niveau de classe souhaitez-vous inscrire votre établissement ?

 Précisez comment s’opérera le choix de la classe ?

→ La classe qui participera à l’atelier de pratique théâtrale est-elle une classe SEGPA ?

 [ ]  Oui [ ]  Non

→ La classe qui participera à l’atelier de pratique théâtrale est-elle une classe ULIS ?

 [ ]  Oui [ ]  Non

* **Expliquez qui, dans l’établissement, est impliqué dans la mise en œuvre de l’atelier « Cap équilibre ! » et le rôle de chacun :**
* **L’établissement a-t-il bénéficié d’un atelier Cap équilibre en 2023/2024 ?**

 [ ]  Oui [ ]  Non

**Si oui, dans quelle thématique ?**

[ ]  Sport/santé/nutrition

[ ]  Zen attitude

[ ]  Savoir-être du cybercollégien

* **L’établissement a-t-il bénéficié d’un atelier « Harcèlement : mieux vaut prévenir ! » ou d’un atelier «  Bien dans notre genre ! » en 2023/2024 ?**

 [ ]  Oui [ ]  Non

* **Constats propres à l’établissement.**

**Merci de remplir, les champs ci-dessous, afin d’apporter une vision concrète des constats réalisés au sein de votre établissement**

* **Quels constats faites-vous quant à l’usage des écrans par les collégiens de votre établissement ?**
* **L’utilisation des écrans et des médias sociaux par les élèves a-t-il une incidence sur le climat scolaire de l’établissement ?**
* **Le projet présenté s'inscrit-il dans un parcours d'actions déjà mises en place, au sein de l'établissement, dans la thématique du bien-être et du vivre ensemble ?**

[ ]  **Oui. Expliquez comment.**

[ ]  **Non. Expliquez alors comment l'inscription à l'atelier "Cap équilibre ! " sera l'occasion pour l'établissement de mettre en place un projet global dans cette thématique.**

* **Motivation de la candidature : qu’attendez-vous de l’atelier « Cap équilibre » ?**
* **Comment comptez-vous exploiter le projet au sein de votre établissement une fois les actions dont votre établissement aura bénéficié dans le cadre de l’atelier Cap équilibre terminées ?**

|  |
| --- |
|  |

* **En complément de l’atelier « Cap équilibre », avez-vous le projet de proposer aux familles, dans le cadre de la session d’automne de l’appel à projets « Collèges et familles, des liens à renforcer », une action dans la même thématique que celle pour laquelle vous sollicitez un atelier ?**

**Si oui, expliquer le type d’action envisagée (pour vous aider à monter vos projets, une bibliothèque d’idées est à votre disposition en cliquant sur le lien ci-dessous) :** [**Bibliothèque d'idées collèges et familles**](https://view.genial.ly/61f9553072f1090019d4f838/horizontal-infographic-review-colleges-et-familles-2022-2023)**:**

**Conditions de mise en place de l'atelier**

*Merci de cocher les cases si les conditions sont prévues.*

|  |
| --- |
|[ ]  Préparation concertée du projet en amont : échange entre le référent au sein de l'établissement et l'animateur de la structure partenaire, afin de déterminer des objectifs partagés et définir les modalités de mise en œuvre et d’évaluation de l’atelier. |
|[ ]  **Mise à disposition d’une salle adaptée au format de l’atelier : 1 salle pour le spectacle pouvant accueillir 3 classes + 1 salle avec possibilité de libérer un espace libre de travail pour l’atelier de créativité et d’écriture théâtrale.** |
|[ ]  Présence d’un membre de l’équipe éducative pendant les séances.  |
|[ ]  Prise en charge du repas des intervenants lors des interventions à la journée. |
|[ ]  Transmission, dans les deux semaines suivant la fin de l'atelier, de la "fiche – bilan" au Département – Direction de la jeunesse et des collèges, et à la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale. |

*Merci de cocher les cases ci-dessous :*

[ ]  Le chef d’établissement s’engage à mettre en place les conditions de bon déroulement de l’atelier, décrites sur la page précédente.

[ ]  Le chef d’établissement reconnaît avoir pris connaissance que l’organisation de la prestation est sous sa responsabilité, y compris dans le cas d’une délocalisation de la prestation hors des murs du collège.

[ ]  Le chef d’établissement accepte de recevoir le prestataire au sein de l’établissement scolaire.

**Avis du chef d'établissement**

A

Le

Le chef d’établissement,

Cachet

Signature

**Rappel des critères**

**Critères de recevabilité**

**Public cible**

Cap équilibre, pour la thématique « savoir-être du cybercollégien », s'adresse aux classes entières de 6ème, 5ème, 4ème ou 3ème des collèges publics ou privés de la Somme, ainsi qu’aux élèves de 4ème, 3ème et 3ème prépa-métiers de l’enseignement professionnel technique ou agricole (lycées professionnels, MFR).

**Période de réalisation de l'atelier**

Le projet doit se dérouler sur le temps scolaire durant l’année scolaire 2024/2025 (entre le mois de septembre 2024 et le mois de mai 2025 au plus tard).

**Critères de sélection des candidatures**

Les candidatures sont sélectionnées par un comité technique composé de représentants du Département, de l’Éducation nationale et de la Caisse d’Allocations Familiales de la Somme. Le comité technique retiendra les projets :

* qui s’appuient sur un état des lieux réalisé au sein de l’établissement ;
* qui s’inscrivent en articulation avec d’autres actions visant au bien-être et au vivre-ensemble menées au sein de l’établissement ;
* dans lesquels sont clairement expliquées la motivation et les attentes, au regard de l’atelier.

Il veille également à ce que les conditions d’accueil d’un atelier soient prévues, notamment :

* la préparation concertée, en amont du projet, entre l’association partenaire et les équipes associées au projet, pour en déterminer les objectifs, les modalités de mise en œuvre et d’évaluation ;
* l’implication de l’équipe pédagogique lors des interventions de l’association partenaire.

Si le nombre de candidatures déposées et ayant obtenu un avis favorable dépasse les capacités d’intervention de l’association partenaire, le comité technique favorisera les projets selon les critères suivants, par ordre de priorité :

1. les établissements n’ayant pas bénéficié d’un atelier Cap équilibre, dans la même thématique, l’année scolaire précédente ;
2. les établissements qui s’engagent à déposer, dans le cadre de la session d’automne de l’appel à projets « collèges et familles, des liens à renforcer », un projet à destination des parents, dans la même thématique que celle pour laquelle ils candidatent à l’atelier Cap équilibre. Ce projet devra être détaillé dans le dossier de candidature de l’atelier Cap équilibre ;
3. les projets destinés aux élèves des classes SEGPA et/ou relevant du dispositif ULIS ainsi que ceux destinés aux élèves de 4ème et de 3ème scolarisés dans les MFR et les lycées professionnels techniques et agricoles ;
4. les établissements ayant bénéficié d’un atelier « Harcèlement : mieux vaut prévenir ! » ou d’un atelier « Bien dans notre genre ! » l’année scolaire précédente ;
5. les établissements situés dans une commune de moins de 4 500 habitants ;
6. les établissements situés en REP, REP+ ou en territoire éducatif rural ;
7. l’ordre chronologique d’arrivée des dossiers de candidatures.

Sauf si des places restaient disponibles, une seule candidature par établissement à Cap équilibre pourra être retenue.

|  |
| --- |
| **Contact** |

**En cas de difficulté pour remplir ce dossier de candidature ou pour toute aide ou question relative à la constitution du dossier de subvention pour mettre en place un projet à destination des parents sur la thématique du bien-être, veuillez vous adresser à :**

**Caroline BOUTOILLE**

Chargée de mission développement éducatif

Direction de la jeunesse et des collèges

Conseil départemental de la Somme

**cboutoille****@somme.fr**

03.22.71.84.08